

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2023 à la salle du conseil, située au 380, route 111, à La Corne.

Sont présents : M. Éric Comeau, maire
M. André Gélinas, conseiller
M. Samuel Vaillancourt, conseiller
M. Yanick Hamel, conseiller
M. André Beauchemin, conseiller
Mme Annie Grandmont, conseillère

Est absent : M. Gaétan Goyette, conseiller

Les membres présents forment quorum.

Madame Magella Guévin, greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) par monsieur Éric Comeau, maire et président d'assemblée.

À noter que sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers ou conseillères, le maire n'étant pas tenu de voter.

148-07-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers-ères d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert et d'y ajouter les points suivants 18.1 « Demande d'appui du Dispensaire de la Garde pour le Fonds Culturel » et 18.2 « Demande d'appui du Dispensaire de la Garde pour le Fonds structurant »:

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 11 juillet 2023 à 19 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2023.
4. Approbation des dépenses du mois de juin 2023.
5. Avis de motion : règlement numéro 289 concernant les limites de vitesse des routes sous la responsabilité municipale du territoire de La Corne.
6. Nomination d'un maire suppléant.
7. Élan, maison des jeunes rurale - Entente
8. Achat d'un radar pédagogique.
9. Achat de pelouse projetée.
10. Désignation de signataires lors de lettres d'appui pour des projets déposés dans les Fonds de la MRC d'Abitibi.
11. Demande d'autorisation d'organisation d'un évènement.
12. Affectation de la facture d'abat-poussière.
13. Pénalité non payée.
14. Achat de vélos.
15. Engagement d'une photographe.
16. Affectation de la facture de réparation du VO-1201.
17. Achat d'un cabanon.
18. Affaires nouvelles :
 - 1) Demande d'appui du Dispensaire de la Garde pour le Fonds culturel
 - 2) Demande d'appui du Dispensaire de la Garde pour le Fonds structurant
 - 3) _____
 - 4) _____

19. Période de questions.
20. Clôture de l'assemblée.

ADOPTÉE

149-07-23 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de monsieur Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers-ères d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2023, tel qu'il a été déposé. **ADOPTÉE.**

150-07-23 4. APPROBATION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2023

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers-ères d'approuver les dépenses du mois de juin 2023 pour un montant de 280 886,71 \$, et ce, tel que mentionné à l'annexe joint au présent procès-verbal. **ADOPTÉE.**

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DES ROUTES SOUS LA RESPONSABILITÉ MUNICIPALE DU TERRITOIRE DE LA CORNE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Yanick Hamel que le règlement numéro 289 concernant les limites de vitesse des routes sous la responsabilité municipale du territoire de La Corne sera adopté lors d'une séance subséquente, et que lors de cette séance, des copies de celui-ci seront mises à la disposition du public pour consultation.

Le dépôt du projet de règlement est également fait par celui-ci et son contenu est présenté à la présente séance. Ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal.

151-07-23 6. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de monsieur Samuel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers-ères de nommer monsieur Yanick Hamel comme maire suppléant, cette nomination étant effective jusqu'au 31 décembre 2023. **ADOPTÉE**

152-07-23 7. MAISON DES JEUNES RURALE - ENTENTE

ATTENDU QUE l'organisme « Élan, maison des jeunes rurale » désire créer une maison des jeunes sur le territoire de La Corne, et qu'à cet effet, les animateurs et les jeunes utiliseront les infrastructures municipales pour leurs activités extérieures, tels que le dôme, le parc, le skateparc, etc. ;

ATTENDU QU'une entente devra être signée entre les parties, soit la municipalité de La Corne et Élan, maison des jeunes rurale pour cette utilisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers-ères de désigner le maire, monsieur Éric Comeau comme signataire de l'entente entre la municipalité de La Corne et Élan, maison des jeunes rurale pour l'utilisation des infrastructures municipales par les animateurs et les participants de Élan, maison des jeunes rurale. **ADOPTÉE**

153-07-23 8. ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire l'achat d'un radar pédagogique déplaçable pour tenter de faire baisser la vitesse des conducteurs dans les chemins municipaux;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite à Traffic Innovation inc. pour un radar de vitesse, au coût de 4 275\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'un transfert budgétaire d'un montant de 4 500\$ du surplus du poste « constat d'infraction » (01-25110-000) au poste « plaque de rue » (02-35500-619) sera fait pour combler le déficit budgétaire créé par cet achat non prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur Samuel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers-ères de :

- Faire l'achat d'un radar pédagogique de Traffic Innovation inc. au montant de 4 275\$, plus les taxes applicables ;
- Faire un transfert budgétaire d'un montant de 4 500\$ du surplus du poste « constat d'infraction » (01-25110-000) au poste « plaque de rue » (02-35500-619) pour combler le déficit budgétaire créé par cet achat non prévu.

ADOPTÉE.

154-07-23 9. ACHAT DE PELOUSE PROJETÉE

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de madame Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseillers-ères de faire l'achat de pelouse projetée chez Lanexco, d'une somme de 3 750\$, plus les taxes applicables, et ce, pour finaliser les alentours du pumtrack. Cette dépense est affectée à l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme. **ADOPTÉE**

155-07-23 10. DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES LORS DE LETTRES D'APPUI POUR DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LES FONDS DE LA MRC D'ABITIBI

ATTENDU QUE lors du dépôt par la municipalité de La Corne d'un projet dans le cadre d'un fonds de la MRC d'Abitibi, il lui est nécessaire de joindre une résolution qui désigne le signataire de la demande de projet, et son engagement à déboursier les sommes d'argent ou les biens et services qu'elle a identifiés dans sa demande de projet;

ATTENDU QU'en cas de soutien financier ou en biens et services de la part de la Municipalité lors du dépôt d'une demande faite par un organisme ou une entreprise de son territoire dans un fonds de la MRC d'Abitibi, la Municipalité doit fournir une résolution qui sera jointe à la demande de projet, mentionnant son engagement à déboursier les sommes d'argent ou les biens et services qui ont été identifiés dans la demande de projet déposé par l'organisme ou l'entreprise;

ATTENDU QU'en cas de dépôt d'un projet par un organisme ou une entreprise du territoire de La Corne dans un fonds de la MRC Abitibi, pour lequel la Municipalité n'offre pas de soutien ni financier ni en bien et services, une lettre d'appui au projet peut être produite par la Municipalité pour qu'elle soit jointe au projet déposé; à cet effet, il y a lieu de nommer un représentant municipal pour la signature de ladite lettre d'appui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de madame Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseillers-ères de désigner la directrice générale comme représentante de la municipalité de La Corne pour la signature d'une lettre d'appui dans le cas du dépôt d'un projet par un organisme ou une entreprise du territoire de La Corne dans un fonds de la MRC Abitibi, pour lequel la Municipalité n'offre pas de soutien ni financier ni en bien et services. **ADOPTÉE**

156-07-23 11. DEMANDE D'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT

ATTENDU QUE le conseil des Anicinapek de Kitcisakik désire faire une marche mémoire, qui partira de Saint-Marc-de-Figuery pour se rendre dans la

communauté de Kitcisakik, situé dans le parc de La Vérendrye ; cet événement intitulé Anicinape wabigoni mikina passera sur le territoire de La Corne ;

ATTENDU QU'une trentaine de marcheurs participeront à l'événement en utilisant la voie d'accotement de la route 111 pour se déplacer, et seront accompagnés de véhicules d'escorte fournis par l'organisateur de l'événement ;

ATTENDU QUE le conseil des Anicinapek de Kitcisakik demande l'autorisation pour passer sur le territoire de La Corne entre le 25 et le 29 septembre prochain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Samuel Vaillancourt, appuyé de madame Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseiller·ères d'autoriser le passage de la marche mémoire organisée par le conseil des Anicinapek de Kitcisakik sur le territoire de La Corne entre le 25 et le 29 septembre 2023, étant entendu que la Sûreté du Québec, ainsi que le ministère des Transports et de la Mobilité durable devront également avoir donné leur accord, et que l'organisation et la coordination de cette activité relève dans son entièreté du conseil des Anicinapek de Kitcisakik. **ADOPTÉE**

157-07-23 12. AFFECTATION DE LA FACTURE D'ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillers·ères d'affecter la facture de Wolseley de 27 170\$, plus les taxes applicables au fonds réservé « réseau routier », au poste budgétaire 55-99121-000. **ADOPTÉE**

158-07-23 13. PÉNALITÉ NON-PAYÉE

ATTENDU QUE le lot 4 911 277 du cadastre du Québec, situé dans le 7 rang Ouest a été vendu le 26 janvier 2021, et que le propriétaire devait avoir construit une résidence principale sur ce lot le 25 janvier 2023 au plus tard ;

ATTENDU QUE la construction n'a pas été faite, et qu'à cet effet, la municipalité de La Corne a fait parvenir une pénalité de 1 000\$ au propriétaire le 26 janvier 2023, ladite pénalité devant être payée en février 2023, pour que le propriétaire puisse bénéficier d'une année supplémentaire pour construction la résidence exigée ; la pénalité n'a pas été payée à ce jour ;

ATTENDU QUE le propriétaire a été contacté par la Municipalité pour connaître ses intentions dans ce dossier, celui-ci mentionnant qu'il désirait toujours construire une résidence, n'ayant pu le faire dans les délais prévus, mais qu'il payerait la pénalité en juillet ;

ATTENDU QU'une lettre par envoi recommandé et par courriel a été transmise au propriétaire relatant la conversation téléphonique et demandant que la pénalité soit payée au plus tard le 10 juillet 2023 ;

ATTENDU QUE la pénalité n'a toujours pas été payée ;

ATTENDU QU'en cas de non-paiement d'une pénalité, la Municipalité peut se prévaloir de son droit de résolution et reprendre le terrain sans qu'elle soit obligée de payer quelque somme que ce soit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur Samuel Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers·ères que la municipalité de La Corne se prévale de son droit de résolution sur le lot 4 911 277 du cadastre du Québec, et donne mandat à son conseiller juridique de Deveau avocats pour que les dispositions légales nécessaires soient faites pour que la Municipalité redevienne propriétaire de ce terrain. Les coûts reliés à ces procédures seront affectés au fonds général, au poste budgétaire 02-19000-412. **ADOPTÉE**

159-07-23 14. ACHAT DE VÉLOS

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne veut compléter sa flotte de vélos pour en faire la location;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite chez Quilicot pour l'achat de dix (10) vélos et de leur transport pour un prix de 7 189,90\$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur André Gélinas, et résolu à l'unanimité des conseillers·ères d'acheter chez Quilicot, dix (10) vélos pour un montant de 7 189,90\$, cette somme comprenant les frais de transport. Cette dépense sera affectée au fonds touristique de la MRC d'Abitibi. La part municipale sera affectée au fonds général, au poste budgétaire 02-70190-690. **ADOPTÉE**

160-07-23 15. ENGAGEMENT D'UNE PHOTOGRAPHE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'engagement d'une photographe pour le projet culturel « Atelier photo » ;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à Maude St-Pierre, photographe professionnelle, au coût de 2 300\$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers·ères d'engager Maude St-Pierre photographe professionnelle au montant de 2 300\$ plus les taxes applicables, et ce, pour le projet culturel « Atelier photo ». Les coûts reliés à ce projet seront affectés au fonds culturel de la MRC d'Abitibi. La part municipale sera affectée au fonds général, au poste budgétaire 02-70190-690. **ADOPTÉE**

161-07-23 16. AFFECTATION DE LA FACTURE DE RÉPARATION DU VO-1201

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers·ères d'affecter la facture d'Équipement Amos au montant de 6 823,27\$ plus les taxes applicables pour la réparation du camion VO-1201 au fonds affecté « machinerie », au poste budgétaire 55-99101-000. **ADOPTÉE**

162-07-23 17. ACHAT D'UN CABANON

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillers·ères de faire l'achat d'un cabanon chez Volumat inc. au montant de 9 100\$, plus les taxes applicables, et ce, pour en faire un entrepôt pour la flotte de vélos touristiques. La dépense sera refacturée à l'entreprise Sayona qui a donné son accord pour faire ce don pour appuyer le tourisme à La Corne. **ADOPTÉE**

18. AFFAIRES NOUVELLES**163-07-23 18.1 DEMANDE D'APPUI DU DISPENSAIRE DE LA GARDE POUR LE FONDS CULTUREL**

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur Samuel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers·ères d'appuyer la demande du Dispensaire de la Garde pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds culturel de la MRC d'Abitibi, et ce, pour une soirée de contes et légendes présentée à La Corne. **ADOPTÉE**

164-07-23 18.2 DEMANDE D'APPUI DU DISPENSAIRE DE LA GARDE POUR LE FONDS STRUCTURANT

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillers·ères d'appuyer la demande du

Dispensaire de la Garde pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds structurant de la MRC d'Abitibi, et ce, pour l'achat d'un igloo gonflable. **ADOPTÉE**

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

165-07-23 20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur André Beauchemin de lever la séance à dix-neuf heures quinze minutes (19 h 15).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Magella Guévin
greffière-trésorière